

[1645 n. Januar 14.]

A

SCHREIBEN [VON GARDELT. HEINRICH II. ZURLAUBEN AN GARDEHPTM.
HEINRICH I. ZURLAUBEN]

"J'ay receu la Vostre du 28.^{me} 10bre [=Dezember], mais par celle et par les autres trois aucune mention ou adresse necessaire pour la Compagnie et digne de ma charge a Vostre honneur; dont Je m'attache entierement à la grace de Dieu si Juste, par la quelle J'espere, neantmoins, de bien Commencer et agir pour Un bon et loüable fin, ainsy d'attendre Vostre Volonté et bonne aff.^{on}. M.^r [le Maréchal de camp, Louis-Charles de Champlais, Baron] de Courcelle[s] (qui Vous baise les mains, fust ces Jours passees à Narbonne avec les deux Gouverneurs d'icy [gemeint von Perpignan], aussy M.^r du [richtig: de?] Tilly pour salüer le ... [Maréchal de France, Charles] de Schonberg [=Schomberg] aux estatz [der Languedoc]) m'a dit que nos Compag.^{nes} [neben der von Zurlauben, die Gardekompanien Reding, von Roll und Estavayer-Wallier gemeint]¹ sortiront pas d'icy, cette fois, dont Nous esperons bientost Vostre retour. le Cousin [Johann Melchior] Kolly [=Kolin]² qui est party d'icy le 14.^{me} du Courant a renvoyé nostre Cavalle de Narbonne Jcy, elle estant trop preste à pouliner, et non propre pour Un tel Voyage. Je Vous prie d'en Ordonner de l'argent pour la Compagnie au plustost, M.^r Dervieu [Kaufmann in Lyon] ne me mandant rien de tout. et Je seray tousiours. en hatte."

1) s. Zurlauben/HM II 173f.

2) s. AH 93/19

Kopie?, vermutlich zuhanden von Beat II. Zurlauben.
AH 93, 98 - Blatt 98^r leer

1645 Januar 28., Perpignan

A

SCHREIBEN VON [GARDELT.] H[EINRICH II.] ZURLAUBEN AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"Pour Vous Jnformer que J'ay n'ay manqué à la promesse quelle J'ay faicte à M.^r mon Oncle [Heinrich I. Zurlauben, Inhaber der Gardekompanie Zurlauben] selon sa demande à Soleurre; qui estoit ouvertement de me retarder iusques au 25^{me} de ce mois, pour le maniemment de l'argent